
Déclaration de Vienne sur la nutrition et les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020



- 1.** Nous, ministres de la Santé et représentants des États membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la Région européenne, nous sommes réunis à Vienne (Autriche) les 4 et 5 juillet 2013 avec la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe, des experts de la santé et des représentants de la société civile et d'organisations intergouvernementales, pour relever les défis posés par le fardeau des maladies non transmissibles et la menace qu'elles représentent, et nous réitérons notre attachement aux plans européens et mondiaux existants pour la lutte contre les importants facteurs de risque des maladies non transmissibles, notamment la mauvaise alimentation et l'inactivité physique.
- 2.** Nous réaffirmons notre engagement envers les processus mondiaux dirigés par les Nations Unies et découlant de la Déclaration politique des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (2011), en particulier le Plan d'action mondial de l'OMS pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles de 2013-2020, approuvé par la Soixante-sixième Assemblée mondiale de la santé, et la 8^e Conférence mondiale sur la promotion de la santé de l'OMS qui a eu lieu à Helsinki.
- 3.** Nous reconnaissons qu'une alimentation saine peut contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de maladies non transmissibles adoptés par la Soixante-sixième Assemblée mondiale de la santé, y compris l'obtention d'une baisse relative de 25 % de la mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles pour 2025 au plus tard. Une action commune ciblée visant à promouvoir une meilleure nutrition nous aidera dans les efforts que nous menons pour atteindre cet objectif mondial non contraignant. Nous constatons l'importance d'une action multisectorielle, de la capacité des systèmes de santé, de la couverture sanitaire universelle et des méthodes scientifiques pour la prévention et le traitement des maladies non transmissibles dans le cadre de stratégies nationales globales et intégrées.
- 4.** Nous sommes conscients de la lourde charge de morbidité – toujours plus pesante – causée par une alimentation et des styles de vie peu sains dans de nombreux pays de la Région ; en particulier, nous sommes préoccupés par la progression rapide de la surcharge pondérale et de l'obésité, en particulier chez les enfants. Nous constatons son impact négatif sur la qualité de vie et le bien-être de l'individu et de la société dans son ensemble, ainsi que le lourd fardeau qu'elle fait peser sur les systèmes de santé et l'économie. Nous estimons qu'il est opportun de réexaminer, de redynamiser et de renforcer la Charte européenne sur la lutte contre l'obésité (la Charte d'Istanbul), notamment dans le domaine de la nutrition.
- 5.** En nous inspirant du nouveau cadre politique européen, Santé 2020, nous convenons de faciliter la prise de mesures décisives afin de prévenir et de juguler l'excès de poids, l'obésité et la sous-nutrition. Ceci implique de promouvoir des systèmes alimentaires qui incitent à se nourrir sainement, peuvent être maintenus durablement et garantissent l'équité. Investir dans la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles liées à l'alimentation permettra de soutenir le capital humain d'un pays et son économie. Cela requiert l'engagement généralisé et actif de tous les secteurs et acteurs concernés ; leur participation à des démarches qui impliquent tous les pouvoirs publics, toute la société et tiennent compte de la santé dans toutes les politiques est cruciale. Les options stratégiques à envisager par les pouvoirs publics sont notamment les interventions axées sur la production, la consommation, le marketing,

l'accessibilité, les mesures économiques et l'éducation, en tenant compte des dimensions culturelles de la nutrition.

6. Nous sommes déterminés à remédier aux inégalités dans le domaine de la santé et de l'alimentation. L'accès à une alimentation saine, disponible à un coût abordable, fait partie intégrante des efforts visant à supprimer les inégalités sociales. Soutenir les groupes les plus vulnérables afin que tous les citoyens de la Région européenne de l'OMS puissent profiter, pour un coût abordable, des importants bienfaits d'une alimentation saine et d'une vie active à une époque où les moyens sont limités est un impératif sur le plan éthique. Pour que tous les groupes de la population puissent accéder à une alimentation saine à un prix raisonnable, nous devons remédier aux lacunes en matière de gouvernance des systèmes alimentaires en Europe.

7. Nous contribuerons de manière significative au recul des maladies non transmissibles en réagissant aux préoccupations prioritaires telles qu'une consommation excessive de calories, de graisses saturées et trans, de sucres libres et de sel, ainsi qu'une faible consommation de fruits et de légumes. Ce sont là d'importants facteurs de risque pour l'obésité et les maladies non transmissibles en rapport avec l'alimentation.

8. Nous exhortons le Comité régional de l'OMS pour l'Europe à donner mandat pour l'élaboration d'un nouveau plan d'action sur l'alimentation et la nutrition.

9. Nous demandons instamment au Comité régional de l'OMS pour l'Europe de donner mandat pour l'élaboration d'une stratégie sur l'activité physique, parallèlement au nouveau plan d'action sur l'alimentation et la nutrition.

10. Nous nous attacherons à garantir que les options saines soient faciles d'accès et attrayantes, et que leur coût soit abordable. Nous avons conclu qu'il n'y avait pas de solution toute faite ou universelle, mais que les bases factuelles montraient clairement qu'il faut créer les conditions dans lesquelles le choix sain est le choix le plus facile. Les politiques doivent se fonder sur les meilleures bases factuelles disponibles, transposées dans la pratique courante. Elles sortiront au mieux leurs effets lorsqu'elles seront appliquées dans le contexte plus large de stratégies de promotion de la santé.

11. En gardant ceci à l'esprit, nous allons, dans le contexte de Santé 2020, intensifier nos efforts politiques et stratégiques dans les domaines prioritaires suivants, afin de nous assurer durablement une vie saine. Il convient de prendre dûment en considération les options appropriées pour les différents contextes nationaux, et de maintenir un équilibre adéquat entre une sensibilisation accrue du public et la facilitation des choix sains.

12. Instaurer des environnements où l'on pourra manger et boire sainement, et encourager l'activité physique pour tous les groupes de la population

- en prenant des mesures décisives pour alléger les pressions du marketing d'aliments hautement énergétiques, à teneur élevée en graisses saturées, en acides gras trans, en sucres libres ou en sel auprès des enfants, et en adoptant des positions communes concernant la
-

reformulation des produits, un étiquetage facile à comprendre pour le consommateur et des indicateurs de la composition en nutriments, qui facilitent un choix sain ;

- en envisageant le recours à des outils et incitants économiques pour promouvoir l'alimentation saine, et ce en fonction du contexte national ;
- en entamant une collaboration intersectorielle pour faciliter les choix alimentaires plus sains, avec prise en considération des inégalités socioéconomiques – dans les contextes tels que les écoles, les jardins d'enfants, les crèches, les hôpitaux et les lieux de travail – par exemple, des programmes pour la consommation de fruits et de repas à l'école ;
- en mettant en œuvre des programmes efficaces à différents niveaux de pouvoir, en mettant l'accent sur les communautés locales et sur le rôle des collectivités locales, afin de promouvoir des régimes alimentaires sains, d'encourager l'activité physique et de prévenir l'obésité infantile.

13. Promouvoir les bienfaits d'une alimentation saine tout au long de la vie, en particulier pour les personnes les plus vulnérables

- en investissant dans une nutrition adéquate dès les premiers stades de la vie, avant même la grossesse et pendant celle-ci, en protégeant, promouvant et encourageant un allaitement maternel adéquat et en prévoyant une alimentation complémentaire appropriée, puis une alimentation saine dans l'environnement familial et scolaire des enfants et adolescents ;
- en améliorant la capacité du citoyen à faire des choix éclairés, en tenant compte des différents groupes de la population (âge, sexe, niveau d'instruction), par la promotion d'informations fiables pour le consommateur, en améliorant les connaissances du consommateur sur l'alimentation et la santé et en renforçant les droits de ce dernier ;
- en encourageant le recours aux médias sociaux et aux nouvelles techniques pour promouvoir des choix alimentaires sains et des modes de vie plus sains, en particulier chez les enfants et les adolescents ;
- en imaginant des initiatives qui permettent de prendre en considération les besoins nutritionnels propres à la population âgée.

14. Renforcer les systèmes de santé afin de promouvoir la santé et de fournir des services pour les maladies non transmissibles

- en intensifiant les programmes de promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique dans le cadre des soins de santé primaires centrés sur la personne et en veillant à ce que la nutrition et l'activité physique soient dûment prises en compte dans toutes les activités allant de la promotion de la santé à la prévention et aux soins tout au long de la vie ;
 - en garantissant une couverture sanitaire universelle pour l'essentiel des maladies non transmissibles liées à l'alimentation que l'on peut éviter, prévenir et soigner ;
 - en veillant à la présence de ressources humaines adéquates pour assurer, dans le domaine de la nutrition, des interventions inspirées de bases factuelles, y compris des conseils et des soins, et fournir des technologies compatibles avec un système de santé centré sur la personne et basé sur des soins de santé primaires performants ;
 - en mettant en place des procédures d'évaluation et d'intervention dans le domaine de la nutrition, et ce dans les environnements les mieux adaptés aux différents groupes d'âge, en particulier les personnes âgées.
-

15. Aider à assurer la surveillance, le suivi, l'évaluation et la recherche concernant l'état et les comportements de la population sur le plan nutritionnel

- en consolidant, en perfectionnant et en développant les systèmes de suivi et de surveillance nationaux et internationaux existants et en veillant à la transparence et à l'accessibilité des données pour promouvoir de nouvelles recherches et de meilleurs rendements sur les investissements, notamment en repérant et en diffusant les données intersectorielles existantes sur la santé et la consommation ;
- en soutenant des systèmes de surveillance de la nutrition et de la santé pour différents groupes de population qui ont la capacité d'être désagrégés en fonction d'indicateurs socioéconomiques et du sexe et garantissent des procédures de dépistage des risques nutritionnels ;
- en assurant le suivi et l'évaluation des interventions, des activités et des politiques en rapport avec la nutrition dans différents groupes socioéconomiques et sociodémographiques de la population afin de démontrer leur efficacité et de diffuser les bonnes pratiques.

16. Renforcer la gouvernance, les alliances et les réseaux et mettre les communautés en mesure de participer aux efforts de promotion de la santé et de prévention

- en intensifiant des interventions coordonnées entre différents niveaux administratifs, en encourageant et en soutenant les initiatives locales telles que les conseils de l'alimentation (*food councils*) et les coalitions fondées sur une collectivité, et en travaillant avec des producteurs régionaux et locaux, y compris en revenant à une alimentation traditionnelle lorsque cela est indiqué ;
- en intensifiant les actions faisant intervenir des acteurs multiples aux niveaux local et régional, telles que celles qui ont été élaborées dans le cadre des initiatives des Villes-santé, des Écoles-santé, etc. ;
- en renforçant les réseaux de pays déterminés à mettre en œuvre des interventions spécifiques telles que le réseau d'action pour la réduction du sel (Action Network on Salt Reduction) et le réseau d'action pour la réduction du marketing d'aliments auprès des enfants (Action Network on Reducing Marketing of Foods to Children).

17. La Conférence ministérielle de Vienne a été un cadre privilégié pour procéder à un échange de vues sur les expériences vécues et les réussites obtenues lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques de lutte contre les maladies non transmissibles liées à la nutrition, à l'activité physique, à l'obésité et à d'autres aspects de l'alimentation dans les États membres.

18. Nous affirmons notre engagement en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies non transmissibles, conformément aux termes de la présente Déclaration, et promettons d'accorder une plus grande priorité à cette problématique dans le programme politique de nos gouvernements à tous les échelons. Nous reconnaissons également le rôle de chef de file joué par l'OMS à tous les niveaux, y compris celui du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, concernant cette problématique.

Lors de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la nutrition et les maladies non transmissibles dans le contexte de Santé 2020, organisée à Vienne (Autriche) les 4 et 5 juillet 2013, les ministres de la Santé ainsi que plusieurs partenaires clés et experts se sont réunis pour se pencher sur les défis posés par la charge et la menace des maladies non transmissibles. Ils ont à cette occasion réaffirmé leur engagement envers les cadres existants aux niveaux européen et mondial en vue d'agir sur les importants facteurs de risque de ces maladies, notamment les régimes peu équilibrés et la sédentarité. Ils ont déclaré leur volonté de promouvoir la santé et de prévenir les maladies non transmissibles par le biais de cette déclaration.

Organisation mondiale
de la santé
Bureau régional de l'Europe

UN City, Marmorvej 51,
DK-2100 Copenhague Ø,
Danemark
Tél. : +45 45 33 70 00
Fax : +45 45 33 70 01
Courriel : contact@euro.who.int
Site Web : www.euro.who.int

